

## Relevé de décisions

REF. **Bulac/04/082** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria  
TEL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MEL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

**DATE** 28/07/2004

**RÉUNION** **Conseil scientifique**  
du 18 juin 2004

**PARTICIPANTS**

**INVITES**

**MEMBRES DU CONSEIL**

Natalia AVTONOMOVA  
Jan BREMAN  
Salem CHAKER  
Peter COLVIN  
Jean-Pierre DRÈGE  
Gérard FUSSMAN  
Maurice GARDEN  
Pierre GONNEAU  
Bernard HOURCADE  
Françoise HOURS  
Marie-Claude MAUREL  
Cheng PEI  
Petra WERNER  
Jan Just WITKAM

**INVITES**

Isabelle NECTOUX  
Daniel RENOULT  
Marie-Lise TSAGOURIA

**EXCUSES**

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT  
Serge GRUZINSKI  
Éric SEIZELET  
Xiaohong XIAO-PLANES

**PROCHAINE REUNION** **17 décembre 2004 de 9h à 13h**  
En Sorbonne

### Ordre du jour

- 1— Présentation du projet BULAC
- 2— Présentation des membres du conseil scientifique
- 3— Election du président du conseil scientifique
- 4— Plan de développement des collections (charte documentaire)

Daniel Renoult, président du conseil d'administration de la BULAC, souhaite la bienvenue aux participants et propose de placer la réunion sous la présidence de M. Maurice Garden, doyen d'âge, en attendant l'élection du président du conseil scientifique.

## 1. Présentation du projet BULAC

Maurice Garden rappelle les principales caractéristiques du projet BULAC, qui s'inscrit dans une perspective générale visant à fédérer en Île-de-France les efforts en faveur des langues et civilisations « non européennes » au sein d'un pôle qui rassemblera l'INALCO et la BULAC dans un premier temps, les équipes de recherche par la suite. Les établissements participant à la BULAC, tous volontaires, ont souhaité donner une légitimité juridique au projet en se constituant en un groupement d'intérêt public, dont la création officielle date du 4 novembre 2003.

Il souligne que la BULAC bénéficie d'un double système de financement :

- Le budget d'investissement nécessaire à la construction du bâtiment provient de la région Île-de-France, chargée à ce titre de conduire la maîtrise d'ouvrage de l'opération, en lien avec les représentants des utilisateurs. C'est dans ce contexte qu'elle a lancé le concours d'architecture dont le jury se réunira le 8 septembre 2004 pour faire le choix d'un des cinq projets remis en mai.
- Le budget de fonctionnement, géré par le GIP, financé par la participation des neuf établissements membres du groupement et par une subvention annuelle de la direction de l'Enseignement supérieur, est destiné à mener les chantiers techniques (informatique, récolement...) et scientifiques (politique d'acquisition et de numérisation) indispensables avant l'emménagement des collections dans la nouvelle bibliothèque.

Afin d'assurer une bonne coordination entre le conseil d'administration, organe exécutif, et le conseil scientifique, au rôle consultatif, mais force de proposition essentielle, le président de chaque conseil assiste de droit à l'autre conseil.

## 2. Présentation des membres du conseil scientifique

Lors d'un tour de table, chaque participant se présente rapidement :

**Salem Chaker** est membre du conseil d'administration et du conseil scientifique de *l'Institut national des langues et civilisations orientales*, dont il est également un ancien vice-président recherche. Il est spécialiste de langue et littérature berbère.

**Jan Just Witkam** est conservateur en chef à la *bibliothèque de l'université de Leyde*, professeur de paléographie et de codicologie du monde islamique. Il rappelle que la bibliothèque de Leyde joue un rôle national aux Pays-Bas dans la conservation des collections « non occidentales ». Il souligne le défi que représente le travail de constitution de collections cohérentes eu égard aux masses de documents publiés dans les pays concernés.

**Petra Werner** est conservateur à la *Staatsbibliothek zu Berlin* pour les collections de l'Orient chrétien. Elle catalogue les fonds hébraïques et yiddish. Connaissant bien la situation française, elle confirme le grand intérêt qu'il y aura à rassembler les fonds orientalistes.

**Peter Colvin** représente la bibliothèque de la *School of Oriental and African Studies* à Londres, où il occupe le poste de *Faculty Librarian* pour les langues et la littérature. Il catalogue les ouvrages en arabe et en persan. La proximité similaire de la *SOAS* et de la *British Library* le rend curieux de voir quels rapports vont s'établir entre la BULAC et la BNF.

**Jean-Pierre Drège** est directeur d'études à l'*Ecole pratique des hautes études*, ancien directeur de l'*Ecole française d'Extrême-Orient*. Il est spécialiste du livre chinois et de l'histoire des bibliothèques chinoises.

**Bernard Hourcade** dirige l'*unité mixte de recherche « Monde iranien »* (CNRS-Paris III-EPHE-INALCO). Il rappelle avoir été l'un des partenaires les plus anciens et les plus convaincus de la BULAC et défend la nécessité d'une modernisation de la gestion des bibliothèques de recherche.

**Françoise Hours** est conservateur du fonds slave à la *Bibliothèque inter-universitaire des langues orientales*. Elle a également été en charge du fonds slave de la bibliothèque de la Sorbonne et du fonds tchèque de la BNF pendant quinze ans.

**Marie-Claude Maurel** a été professeur à l'*université de Montpellier*, puis directeur du *département des sciences de l'homme et de la société au Centre national de la recherche scientifique*. Elle est directeur d'études, spécialiste de l'Europe centrale, à l'*Ecole des hautes études en sciences sociales* et s'intègre au centre d'études « Monde russe, soviétique et post-soviétique ». Son expérience lui a fait prendre la mesure de la nécessité pour les chercheurs à mettre en commun leurs moyens documentaires, afin de dépasser l'émiettement, source d'apathie, prévalant depuis plusieurs années dans le domaine centre-européen. Elle est persuadée que la BULAC a dans cette perspective un rôle essentiel à jouer.

**Cheng Pei** représente la *Bibliothèque nationale de France*, où il est responsable du service des langues orientales. Il indique que la collaboration entre la BULAC et la BNF est déjà bien amorcée.

**Gérard Fussman** représente le *Collège de France*, où, en tant que professeur titulaire de la chaire « Histoire du monde indien », il a également la responsabilité de la bibliothèque indianiste. Il craint la perte d'autonomie que risque d'entraîner la coopération avec le projet BULAC, mais cette collaboration lui semble néanmoins souhaitable afin d'éviter certains doublons.

**Jan Breman**, spécialiste de l'Inde, professeur honoraire à l'*université d'Amsterdam*, coordonne au niveau européen les études sur l'Asie du Sud et du Sud-est. Il lui apparaît très intéressant de pouvoir développer encore les pratiques d'échanges de connaissances et d'informations en participant au conseil scientifique de la BULAC.

**Natalia Avtonomova** est directeur de recherche à l'institut de philosophie de l'*Académie des sciences de Moscou* et professeur à la *Russian State University for the Humanities*. Elle a expérimenté les conditions de travail en France en enseignant depuis une dizaine d'années dans différentes universités (Paris VII, Paris VIII, Paris X, Besançon...).



**Pierre Gonneau** a été conservateur de bibliothèque, responsable du fonds slave à la Sorbonne. Il est professeur en histoire russe à l'*université Paris IV* et directeur du *centre d'études slaves*.

**Daniel Renoult**, ancien sous-directeur des bibliothèques, au *ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*, ancien directeur général adjoint à la *Bibliothèque nationale de France*, est aujourd'hui inspecteur général des bibliothèques et directeur de la *mission U3M*, à ce titre chargé du suivi des projets inscrits au contrat de plan Etat-Région Île-de-France.

**Isabelle Nectoux** est conservateur en chef des bibliothèques, responsable de la politique documentaire dans l'équipe de projet BULAC.

**Marie-Lise Tsagouria**, conservateur en chef des bibliothèques, dirige le groupement d'intérêt public BULAC.

**Maurice Garden** a été professeur à l'*université de Lyon*, puis responsable de la recherche en France en tant que chef de la *mission scientifique universitaire*.

Retraité depuis 2000, il a été sollicité par le recteur de l'académie de Paris pour rédiger le texte fondateur du projet BULAC. A ce titre, il rappelle la vocation originale de ce projet exceptionnel : réussir à conjuguer une offre documentaire et des services satisfaisant à la fois les étudiants et le monde de la recherche.

Il développe les objectifs que doit poursuivre le conseil scientifique :

- insister sur le rôle scientifique et étroitement lié à la recherche que doit jouer la BULAC ;
- après un bilan, proposer au conseil d'administration des choix, non en termes de langues, mais en termes de disciplines ;
- prendre en compte de manière déterminée l'évolution des techniques : transformation des supports, catalogage informatisé... ;
- déterminer la meilleure manière de collaborer avec les autres institutions, en France et à l'étranger, plus particulièrement avec la BNF, l'université Paris 7, le Collège de France.

Il signale enfin que les principales bibliothèques africanistes parisiennes devraient également rejoindre le projet BULAC, des démarches officielles seront engagées en ce sens à l'automne. Dans cette perspective notamment, il sera souhaitable de compléter le conseil scientifique en suggérant des noms au président du conseil d'administration.

### 3. Election du président du conseil scientifique

Seul candidat, Maurice Garden est élu à l'unanimité.

### 4. Plan de développement des collections (charte documentaire)

Maurice Garden remercie l'équipe de projet et les groupes de travail du travail préparatoire qui a été effectué depuis deux ans et qui a été synthétisé pour le conseil scientifique dans le projet de charte documentaire adressé aux participants avant la réunion. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le travail en étroite coopération entre bibliothécaires et chercheurs et pose la question de l'articulation à trouver entre les groupes de travail par aire culturelle et le conseil scientifique.

Après avoir informé les participants que les rapports de juillet 2003 des quatre groupes de travail leur seront envoyés par courrier, Isabelle Nectoux présente rapidement le projet de charte documentaire :

- rappel des grandes missions documentaires de la BULAC : rassembler la documentation, desservir les différents publics visés, développer le libre accès, faciliter l'accès à l'information par l'utilisation des technologies appropriées (choix du même système de catalogage que la SOAS, mise en place d'un site web et d'une politique de numérisation...);
- état de l'existant : le travail d'analyse a principalement porté sur les monographies pour l'instant, des compléments seront apportés au fur et à mesure pour les périodiques, la bibliothèque numérique... ;
- identification des partenaires potentiels : une première série de visites et d'échanges dans une quarantaine de bibliothèques a permis de repérer les domaines pour lesquels il serait particulièrement intéressant de développer une coopération documentaire, les modalités en restant à déterminer ;
- priorités d'action :
  - renforcer les acquisitions en langues vernaculaires
  - orienter les collections vers le monde contemporain
  - consolider la documentation concernant les pays émergents et les pays de confins.

Maurice Garden souligne trois points :

1. la nécessité de déterminer plus précisément quelles sont les communautés ou équipes de recherche concernées, notamment pour l'étude du monde contemporain ;
2. la connaissance indispensable de la production éditoriale, afin d'être à même d'apprécier la valeur des documents que l'on acquiert ;
3. l'importance de bien analyser les conséquences de l'existence de fonds plus solides que ceux de la BULAC dans certaines disciplines (ex. : en égyptologie) et d'en tirer les conséquences pour la BULAC.

Gérard Fussman fait les remarques suivantes :

Une bibliothèque pour étudiants et une bibliothèque de recherche ont des exigences très différentes, voire divergentes : besoin de places, de manuels et de magasiniers pour l'une, d'une grande souplesse dans le prêt et d'une grande rapidité dans l'acquisition d'ouvrages pointus et difficiles à obtenir, donc de personnels très qualifiés pour l'autre.

Le terme de « partenaire » a été pour l'instant employé de manière abusive concernant les bibliothèques du Collège de France, puisqu'aucune démarche n'a été officiellement menée en ce sens auprès de l'administrateur du Collège et qu'un véritable partenariat supposerait une mise en commun de moyens budgétaires et en personnel. Les bibliothèques du Collège sont fragiles puisque liées à l'existence des chaires : engager ou conforter des collaborations s'avère donc nécessaire. Un projet de coopération avec l'École normale supérieure est en cours de mise au point, il sera prioritaire par rapport aux accords qui pourraient être établis avec la BULAC.

Les « comités d'acquisition » doivent dans tous les cas comporter de nombreux chercheurs, car ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins et la valeur des documents. Pour harmoniser l'offre documentaire, il serait souhaitable de procéder à des échanges par des dépôts à long terme entre établissements. Ex. : la bibliothèque Golenischeff pourrait être déposée au Collège, le fonds ottoman actuellement déposé par Paris III au Collège pourrait y être maintenu ; en échange, une part du fonds de l'Institut d'études indiennes du Collège serait maintenue à l'EFEU.

La difficulté de recruter du personnel spécialiste de langues, stable et correctement rémunéré est partagée par toutes les bibliothèques conservant des fonds orientalistes : il serait souhaitable d'unir les efforts des uns et des autres pour trouver un mode de recrutement (dérogatoire ?) qui en permette la résolution.

Maurice Garden observe que le Collège de France n'a pas souhaité adhérer au projet initial. Par ailleurs, la date très récente de création du GIP ne lui permettait pas d'engager plus tôt des négociations en vue d'un partenariat. Il ne s'agit encore d'ailleurs que d'un statut de préfiguration et les questions juridiques liées à la propriété des collections et à leur dépôt éventuel ne sauraient être traitées que lorsque la BULAC disposera de son statut définitif. En revanche, la mise en place de partenariats pour les acquisitions s'impose comme une évidence fondamentale dans laquelle il conviendrait que s'implique, à sa convenance, la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, comme moteur de la coordination des bibliothèques de recherche.

Cheng Pei félicite l'équipe de projet pour le travail déjà fourni. Il fait valoir que la BULAC doit afficher rapidement une politique ambitieuse en termes de numérisation des fonds orientalistes : il suggère qu'une coopération se développe avec la BNF sur ce point et propose de fournir une note sur ce sujet pour la prochaine réunion. Il confirme que le recrutement de personnel spécialiste reste un point d'achoppement, car il faut non seulement pouvoir acheter, mais surtout traiter les ouvrages. Il signale enfin que la BNF projette de mener une étude *conspectus* sur les fonds du SLO, mais se pose la question de la référence à utiliser.

Bernard Hourcade considère qu'avec la BULAC on crée un « objet scientifique nouveau », véritable « révolution culturelle ». Il est donc normal que les méthodes de travail soient à inventer, mais il insiste sur la nécessité qu'il y a à réussir, puisque la chance de pouvoir développer un projet d'une telle envergure ne se représentera pas avant longtemps. Il faut notamment trouver la bonne articulation entre les équipes de recherche qui reçoivent et produisent de la documentation primaire et le fonctionnement de la bibliothèque. Pour cette raison, il est indispensable que certaines équipes puissent bénéficier d'un hébergement provisoire au sein de la BULAC, en attendant la construction du bâtiment recherche en seconde phase.

Marie-Claude Maurel soutient les positions de Bernard Hourcade et le besoin de réussir à coupler/découpler documentation et recherche, afin que la volatilité des équipes de recherche ne nuise pas à la pérennité des collections. Elle cite en exemple le fonds de l'équipe « Monde soviétique » à Ivry qui a été disséminé, puis laissé en cartons inaccessibles depuis la dissolution de l'équipe.

Il est nécessaire qu'il y ait adéquation entre la documentation et les chercheurs, mais avec un lien très souple, qui évite que l'instrument de travail soit « pris en otage » par les équipes.

Pierre Gonneau attire l'attention sur l'attractivité qu'aura certainement la BULAC après son ouverture et sur les difficultés à gérer l'afflux de nouvelles collections.

Maurice Garden pense qu'une des solutions pourrait être celle des échanges de collections suggérés par Gérard Fussman.

En découvrant l'importance numérique des collections russes de la BULAC, Natalia Avtonomova insiste sur le rééquilibrage à prévoir avec les autres domaines géographiques. D'une manière générale, elle pense que, si les ouvrages en langues vernaculaires sont une priorité, les traductions sont également indispensables à la constitution d'une collection cohérente. Concernant les services attendus, elle donne l'exemple de bibliothèques suisse, finlandaise et britannique où est développée activement une politique de numérisation à la demande des lecteurs, en complément d'un système de prêt très souple.

Petra Werner exprime le besoin de voir défini plus précisément le type de bibliothèque attendu pour la BULAC : s'agit-il d'une « bibliothèque d'archives » à vocation patrimoniale, aux fonds stables, disjoints des exigences immédiates de la recherche, et, dans ce cas, quelle articulation prévoir avec le rôle de la BNF? Ou bien d'une bibliothèque de recherche, sans contrainte de conservation de type patrimonial ? Sans oublier son rôle de bibliothèque d'étude.

Cheng Pei revient sur les missions de la BNF en indiquant que seuls les fonds en magasins font l'objet d'une conservation patrimoniale, les collections en libre accès sont récentes et portent presque uniquement sur la linguistique et la littérature. Il rappelle aussi que la BNF n'a aucune ambition dans le domaine de la numérisation des collections orientalistes. Il suggère enfin, pour ce qui concerne les collections amérindiennes de prendre contact avec *Das Iberoamerikanische Institut* à Berlin qui possède la plus grosse collection européenne sur ce domaine.

Concernant la politique de numérisation, Gérard Fussman souligne l'importance de développer une collaboration au niveau européen. Face au cadre contraignant des marchés publics, il relève aussi le besoin de trouver des solutions souples d'acquisition pour la documentation venant de pays tels que le Népal ou la Sibérie orientale.

Revenant sur la mission de conservation à long terme, Daniel Renoult rappelle qu'elle incombe au premier chef à la BNF, que la BULAC n'a pas cette mission légale et que, si elle se doit d'assurer la conservation des pièces rares qu'elle possède, ce n'est pas sa vocation principale et qu'elle devra faire des choix, aussi bien en termes d'acquisition, que de numérisation et de stockage (sur place ou au CTLES<sup>1</sup> par exemple).

Jean-Pierre Drège soulève la question du développement des collections non livres (ex. : photothèque) : comment seront-elles alimentées après leur dépôt à la BULAC ?

Pour aller dans le même sens, Pierre Gonneau indique que la documentation reçue pour la production de la *Revue d'études slaves* est la principale source d'accroissement des collections du centre d'études slaves. Quelle continuité imaginer après le transfert des collections à la BULAC ?

Enfin, Jan Breman insiste sur le fait que les bibliothèques néerlandaises travaillent sur un plan à long terme (10 ans) de développement partagé des collections orientalistes et que plusieurs

---

<sup>1</sup> Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES), ouvert en 1996 à Bussy Saint-Georges (à 25 km de Paris) assure la collecte, la conservation et la communication des livres et autres documents d'intérêt patrimonial et scientifique que lui confient en dépôt permanent ou lui cèdent les bibliothèques des universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Il abrite également pour de courtes périodes les collections de bibliothèques en travaux ou confrontées à un problème momentané de conservation.



personnes sont employées à cette tâche. Il imagine que la BULAC pourrait jouer un rôle similaire de coordination au niveau français.

Pour préparer la prochaine réunion du conseil scientifique, Maurice Garden propose que les membres adressent toutes propositions et remarques par écrit à Marie-Lise Tsagouria, notamment sur les deux aspects qui apparaissent fondamentaux à ce stade du projet :

- confirmer les priorités et les choix à faire en termes de politique documentaire, en fonction de l'existant et en fonction des besoins de la recherche ;
- approfondir les contacts avec les partenaires éventuels pour préciser le contenu et les conditions d'un partenariat. Dans cette perspective, il suggère d'inviter Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation, à participer à une prochaine réunion du conseil.

Lorsque celles-ci seront définies, un document synthétisera brièvement les principales orientations retenues.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EST FIXEE AU 17 DECEMBRE 2004 A 9 HEURES.